



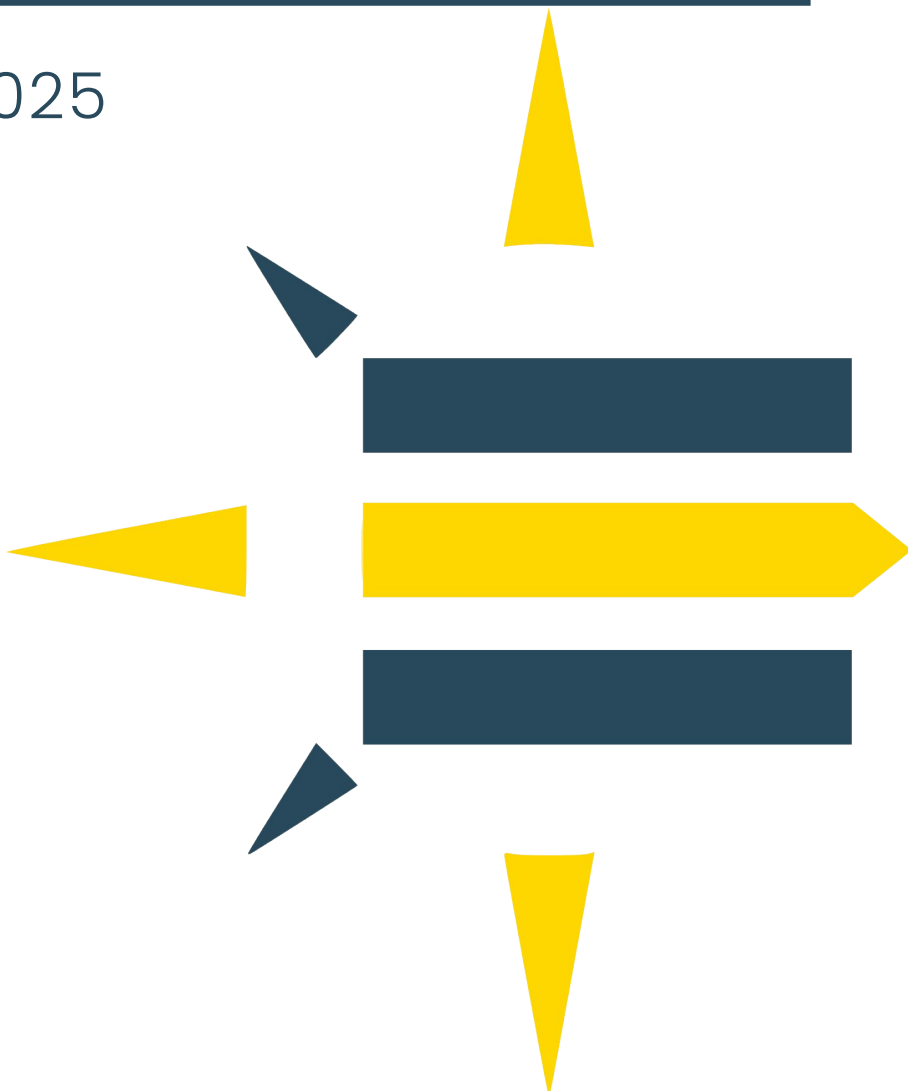
Communauté des Acteurs de Planno

---

# BILAN MORAL ET FINANCIER

---

2024-2025



# BILAN MORAL ET FINANCIER DE L'ASSOCIATION CAPLANNO 2024-2025

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. OBJET STATUTAIRE ET VALEURS DE L'ASSOCIATION CAPLANNO.....</b> | <b>3</b>  |
| <b>2. BILAN 2024-2025.....</b>                                       | <b>4</b>  |
| 2.1. CRÉATION DE L'ASSOCIATION.....                                  | 4         |
| 2.2. UNE ASSOCIATION, POUR QUOI FAIRE ?.....                         | 4         |
| 2.3. FONDATIONS ADMINISTRATIVES.....                                 | 5         |
| 2.3.1. Déclaration et domiciliation.....                             | 6         |
| 2.3.2. Communication.....                                            | 6         |
| 2.3.3. Gestion comptable.....                                        | 6         |
| 2.3.4. Gestion administrative.....                                   | 7         |
| 2.4. PUBLICATION DU SITE CAPLANNO.FR.....                            | 7         |
| 2.5. LE FORUM.....                                                   | 8         |
| 2.6. DÉCLARATION DE PLANNO SUR LE SILL.....                          | 9         |
| 2.7. JOURNÉE DE RENCONTRE.....                                       | 9         |
| 2.8. ADHÉSIONS.....                                                  | 10        |
| <b>3. BILAN FINANCIER.....</b>                                       | <b>12</b> |
| 3.1. APERÇU DES COMPTES 2024-2025 AU 12 MAI 2025.....                | 12        |
| 3.2. COMPTES PRÉVISIONNELS.....                                      | 13        |
| <b>4. LISTES DES ANNEXES.....</b>                                    | <b>14</b> |

## **1. OBJET STATUTAIRE ET VALEURS DE L'ASSOCIATION CAPLANNO**

---

L'association CAPlanno (Communauté des Acteurs de Planno) est une association loi 1901 créée le 14 mars 2024 et qui a pour but le développement, la documentation, la protection, la promotion et la diffusion du logiciel libre de gestion des plannings Planno.

CAPlanno a pour objet et ambition de fédérer toutes les parties prenantes du logiciel de planification de service public Planno (utilisateurs, administrateurs, développeurs).

Ses statuts ont été déposés auprès de la préfecture de Paris, qui l'a enregistrée sous le numéro W751274212.

Son siège social est à Paris, domicilié à la BULAC :

CAPlanno  
A/s BULAC  
65 rue des Grands Moulins  
75013 PARIS

## 2. BILAN 2024-2025

---

### 2.1. CRÉATION DE L'ASSOCIATION

Le bilan 2024-2025 est l'occasion de revenir sur le principal événement de la brève histoire de CAPlanno : sa création.

L'idée de la création d'un collectif autour de Planning Biblio/Planno n'est pas nouvelle. Régulièrement émise lors de rendez-vous organisés par Jérôme Combes, elle prend d'autant plus de force que la présence du logiciel de planning se généralise dans les bibliothèques, et que son créateur dispose de toujours moins de temps pour jouer le rôle d'animateur de communauté qu'il a longtemps tenu. Le logiciel lui-même, à l'issue de près d'une quinzaine d'années de diffusion, a changé de statut. Tout en restant un logiciel libre, il est passé d'une petite application bien utile que chacun bricole dans son coin, à un outil stratégique dont dépend le bon fonctionnement de l'organisation du travail et des services de nombreuses bibliothèques françaises, notamment grâce à la contribution de nombreux établissements et de collègues motivés. Au-delà de la création de plannings, l'application s'est enrichie de nouvelles fonctionnalités au fil de l'expression des besoins de chacun et a crû en complexité (gestion multi-sites, suivi dématérialisé des demandes de congés, connexions à des systèmes tiers...).

Mardi 4 avril 2023 s'est tenue, à l'initiative de la société BibLibre, une journée de rencontre des utilisateurs de Planno. À l'issue de celle-ci, la cinquantaine de collègues présente a conclu à l'intérêt de la création d'une association des utilisateurs à même d'accompagner le développement et la prise en main de Planno.

Bien que l'organisation et le périmètre d'action de cette association restaient encore à définir précisément, ses objectifs majeurs étaient liés à l'écosystème du logiciel libre, qui demande un engagement de la communauté utilisatrice :

- identification et recueil des besoins d'évolution de Planno, fédération des initiatives
- partage d'expérience, mutualisation de formation, entraide
- promotion par l'organisation de journées, le maintien d'un site et l'enrichissement d'une base de connaissance, l'envoi de lettres d'information régulières

Le principe de la création d'une association d'utilisateur Planno étant acté, les collègues les plus motivés et concernés ont été conviés par un message posté sur la liste de diffusion de l'ADBU à contribuer à sa naissance en rejoignant le collectif alors constitué des membres de la liste de diffusion [auplanno@framalistes.org](mailto:auplanno@framalistes.org) créée pour l'occasion. Il s'agissait en premier lieu de discuter des statuts et du règlement intérieur et de préciser les ambitions de l'association en vue de la réunion d'une assemblée générale constitutive.

### 2.2. UNE ASSOCIATION, POUR QUOI FAIRE ?

Si d'emblée tout le monde est convaincu de l'intérêt d'édifier un lieu qui permette la constitution d'un collectif pour que les utilisateurs puissent échanger sur leurs problèmes et leurs projets, en revanche des interrogations sur l'extension des missions d'une association en devenir et le périmètre de ses membres font

rapidement irruption dans les discussions. Le collectif initial auto-désigné « AUPlanno » pour Association des Utilisateurs de Planno est en premier lieu pensé comme un groupe d'utilisateurs. À savoir un groupe appelé à faire corps pour la défense de ses intérêts professionnels (i.e. les fonctionnalités de Planno) et économiques (négociation de tarifs d'hébergement, de maintenance et de développement). La pertinence de ce modèle est indiscutable dans l'écosystème du logiciel propriétaire où les relations sont majoritairement bilatérales et où la dépendance et la vulnérabilité des utilisateurs à l'égard des éditeurs est certaine. Mais la situation est autrement plus complexe dans le cas du logiciel libre où chacun peut jouer le rôle de développeur, assurer son propre hébergement où le négocier avec un tiers, etc. Car, faut-il le rappeler ? Planno est un logiciel libre, dont la création et le financement ont eu lieu au sein des bibliothèques, et sa « propriété » est également partagée avec chacun des acteurs qui en assurent le maintien ou qui l'utilisent au quotidien. Or, les logiciels libres sont un bien commun dont la défense et la promotion demandent un effort conjoint de toutes les parties prenantes.

Afin de rendre compte de cette interdépendance des différents acteurs, parmi lesquels les administrateurs et DSI des établissements ne sont pas à négliger, c'est finalement cette notion « d'acteurs » qui s'est avérée la plus adaptée à rassembler les différents intervenants susceptibles de graviter autour de Planno et d'avoir un intérêt à contribuer en commun à l'existence et au devenir du logiciel. C'est ainsi en tant que communauté ouverte plutôt qu'en tant que groupe fermé que CAPlanno s'est constituée, comme mieux à même de favoriser la pérennité de Planno et de son modèle libriste, au bénéfice des bibliothèques utilisatrices.

Néanmoins, une association qui rassemble agents publics et prestataires privés, à l'instar d'autres associations tels l'ADULLACT (Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales) ou Kohala, nécessite responsabilité et vigilance dans son fonctionnement afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aussi les statuts de CAPlanno rappellent-ils quelques éléments de déontologie fondamentale dans leur article 15 :

*L'association s'engage à respecter l'égalité de toutes les entreprises face à la demande publique.*

*À cet effet, dans ses activités de conseil auprès des utilisateurs, l'association s'engage à n'exercer aucun rôle d'intermédiation entre ses interlocuteurs et les entreprises, ni de conseil tendant à filtrer ou à favoriser une entreprise pour quelque raison que ce soit.*

### 2.3. FONDATIONS ADMINISTRATIVES

[Statuts](#) et [règlement intérieur](#) sont présentés et adoptés lors d'une [assemblée générale constitutive](#) tenue en visioconférence le 14 mars 2024 en présence de 40 participants. À l'issue de cette AG constitutive, les membres élus du conseil d'administration reçoivent pour premières missions de procéder à la déclaration de l'association, de mettre en œuvre ses outils de gestion, de publier un site web pour rendre public le fonctionnement de l'association et son activité, de mettre à disposition un forum d'entraide et d'organiser une première journée de rencontre.

Les cinq membres du CA de CAPlanno, qui en constituent également le bureau, ont consacré l'essentiel de leurs efforts durant l'exercice 2024-2025, à donner des

fondations solides à l'association, en la dotant d'outils permettant d'en assurer une gestion scrupuleuse et durable. Afin de mener à bien ces projets, le bureau de l'association CAPlanno s'est réuni en distanciel à intervalles réguliers (huit réunions entre l'AG constitutive et la date du présent rapport moral et financier), soit un rythme d'environ une réunion par mois.

### 2.3.1. Déclaration et domiciliation

La BULAC (Bibliothèque universitaire des Langues et Civilisations) ayant accepté d'héberger le siège social de CAPlanno, l'association est domiciliée à Paris (cf. Convention de domiciliation en annexe). Il revient ici de souligner l'engagement renouvelé de la BULAC dans le soutien au logiciel libre. Après avoir permis le développement de Planning Biblio version 1.0 sous licence GPL en 2011, la BULAC permet désormais à CAPlanno une domiciliation autrement plus pérenne que le domicile d'un de ses membres.

La déclaration de l'association est enregistrée le 26 avril 2024 par la préfecture de Paris, qui lui attribue le numéro RNA suivant : W751274212.

L'annonce de la déclaration de l'association CAPlanno paraît au [JOAFE n°1435 du 7 mai 2024](#) (cf. annexe).

### 2.3.2. Communication

En attendant l'ouverture d'une plateforme d'échange plus complète telle qu'un forum, trois listes de diffusion Renater sont immédiatement créées (et la liste [auplanno@framalistes.org](mailto:auplanno@framalistes.org) fermée, ses destinataires transférés dans la liste [info.caplanno@groupes.renater.fr](mailto:info.caplanno@groupes.renater.fr)) :

- [bureau@caplanno.fr](mailto:bureau@caplanno.fr) (*alias* [caplanno@groupes.renater.fr](mailto:caplanno@groupes.renater.fr)), dont les destinataires sont les membres du bureau ;
- [info.caplanno@groupes.renater.fr](mailto:info.caplanno@groupes.renater.fr) : liste en auto-inscription ouverte à toute personne désirant discuter de Planno. Elle sert notamment à CAPlanno à s'adresser à une large audience concernée par Planno. Au 9 mai 2025, la liste compte 141 inscrits.
- [adherents.caplanno@groupes.renater.fr](mailto:adherents.caplanno@groupes.renater.fr), liste administrée par le bureau de CAPlanno dont les membres sont les adhérents de l'association.

### 2.3.3. Gestion comptable

L'ouverture d'un compte bancaire associatif paraît une évidence pour assurer la bonne gestion d'une association et en tous cas un préalable à l'encaissement d'adhésions. Il semblerait que ce ne soit pas l'avis des banques sollicitées par le bureau de CAPlanno, qui opposèrent une fin de non-recevoir à toutes nos demandes d'ouverture de compte. Il a fini par s'avérer que ce type de compte étant de peu d'intérêt pour les banques, ces dernières n'y consentent qu'à la condition d'avoir les comptes du demandeur en gestion chez elles. Ce fait relativement trivial est relaté ici pour expliquer le délai particulièrement long qui s'étend entre la déclaration de l'association et son premier appel à cotisation : ce n'est que le 3 octobre 2024 que l'association a enfin pu disposer d'un compte bancaire associatif. Ce dernier est ouvert auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse d'Épargne offrant les tarifs parmi les plus avantageux pour ce type de compte.

L'ouverture du compte a été l'occasion de l'obtention d'un numéro de SIREN/SIRET : 929 057 024 00010 (cf. annexe).

### 2.3.4. Gestion administrative

Afin d'assurer le suivi des adhésions, l'émission de devis et la facturation *via* Chorus, le bureau a fait le choix de recourir à un progiciel de gestion intégré (ERP). En cohérence avec l'objet de l'association, il est procédé au choix de l'application *open source* Dolibarr. Ce progiciel permet de gérer l'enregistrement des demandes d'adhésions à partir de la saisie des informations fournies dans les formulaires du site web. Sur la base de ces informations, Dolibarr permet la création de devis et l'émission de factures. Le cycle d'adhésion et de renouvellement d'adhésion est entièrement contrôlé et mis à jour à chaque étape.

Tout d'abord installée sur l'ordinateur personnel du trésorier de l'association, après quelques mois d'usage, il devient évident qu'une telle application nécessite une installation sur serveur pour permettre une mutualisation du suivi des demandes d'adhésion, notamment entre le trésorier et le trésorier adjoint. Un export des données et une nouvelle installation est dès lors effectuée en mars 2025 sur serveur afin de gagner en réactivité et en exactitude dans les opérations de gestion administrative. Cette installation est comprise dans le forfait d'hébergement du site, sans coût supplémentaire.

## 2.4. PUBLICATION DU SITE CAPLANNO.FR

Le site web <https://caplanno.fr> représente tout à la fois la première réalisation tangible de l'association et la condition première à l'atteinte de tout autre objectif. Il assure la l'affichage des objectifs de l'association, permet de publier les documents constitutifs de l'association, sert de portail d'adhésion, permet de communiquer sur les actions de l'association. Réalisé sur Wordpress, il est hébergé par [Infomaniak](#). Dans un premier temps, une attention particulière a été accordée à la sécurisation du site web lui-même et à sa mise en conformité avec le RGPD. Le site est appelé à s'enrichir de nouvelles rubriques en lien avec la vie de l'association, la promotion de

Planno et la cartographie des installations de Planno dans les différentes bibliothèques.

Le site est mis en ligne le 8 octobre 2024 et ouvre ainsi la possibilité d'adhérer à l'association.

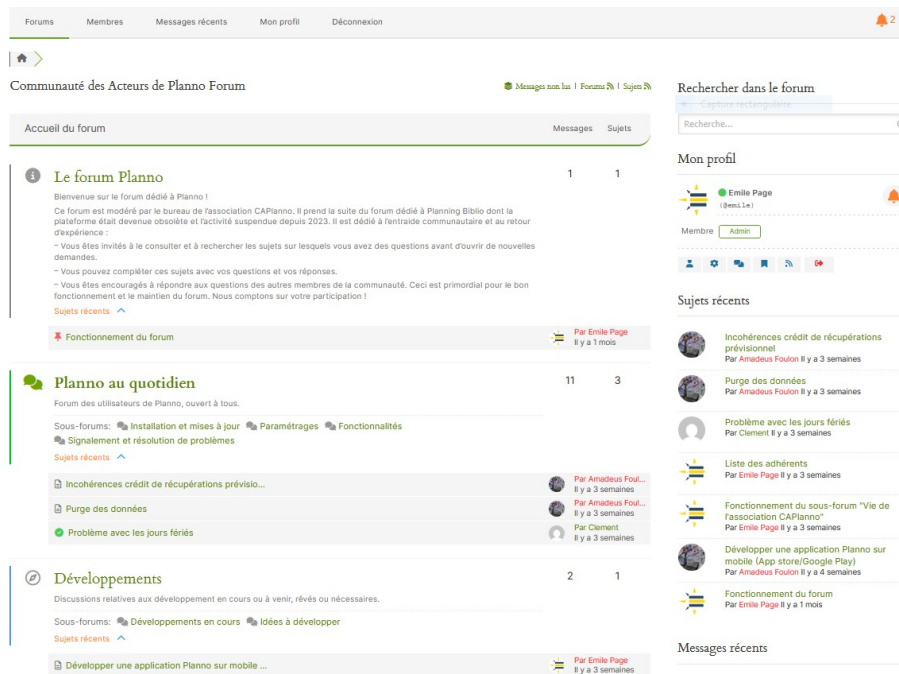


Capture d'écran du site caplanno.fr le 9 mai 2025

## 2.5. LE FORUM

La mise en place d'un [forum](#) était une priorité pour l'association, exhaussant ainsi un souhait, régulièrement exprimé par les utilisateurs, de pouvoir retrouver les possibilités d'entraide et de mise en commun offertes par le précédent forum dédié à Planning Biblio et désormais abandonné pour des raisons d'obsolescence technologique. Le choix d'un outil de forum compatible avec les derniers thèmes de Wordpress fondés sur l'éditeur de blocs Gutenberg et autorisant la gestion différenciée de catégories de membres et la visibilité conditionnelle de sections spécifiques s'est avéré une nouvelle gageure. L'outil WP Foro a été retenu et installé sur le site caplanno.fr, donnant de nouveau lieu à l'occasion d'une nouvelle montée en compétence de membres du bureau sur le paramétrage et l'administration d'un forum.

Le forum est en ligne depuis le 15 avril 2025.



Capture d'écran du forum de Planno le 9 mai 2025

## 2.6. DÉCLARATION DE PLANNO SUR LE SILL

En mars 2025, CAPlanno a référencé [Planno dans le catalogue du Socle Interministériel du Logiciel Libre \(SILL\)](#). Le SILL est un catalogue de référence des logiciels libres recommandés pour l'administration française. Il est utilisé pour aider les administrations à naviguer et sélectionner les logiciels libres à utiliser, conformément à l'article 16 de la loi pour une République numérique. Le SILL permet notamment de trouver rapidement les informations élémentaires en rapport avec un logiciel (licence, dépôt, historique des versions...). Les fiches des logiciels sont synchronisées avec les données déclarées dans leur notice Wikidata, qui leur attribue un identifiant. Planno a donc désormais également sa fiche Wikidata. Un logiciel qui intègre le catalogue du SILL devient visible des DSI des établissements. Tout agent public peut en outre, en se connectant grâce à son identifiant professionnel, déclarer son établissement utilisateur d'une solution logicielle telle que Planno.

## 2.7. JOURNÉE DE RENCONTRE

L'organisation d'une journée d'étude par l'association était prévue pour le premier semestre de l'année 2025, néanmoins les difficultés budgétaires rencontrées au début de l'année par l'ensemble des établissements publics français différant de plusieurs mois les adhésions à l'association, couplées aux objectifs prioritaires de développement de l'association (adhérents, outils de communication) ont eu pour conséquence le report de cette journée d'étude pour, *a minima*, le second semestre 2025.

## 2.8. ADHÉSIONS

Le montant des adhésions a été fixé lors de l'AG constitutive. Il a été déterminé en fonction des critères suivants (cf. annexe Tarifs d'adhésions) :

- être le plus faible possible afin d'autoriser une large participation du plus grand nombre en écartant autant que possible les considérations de coût de l'adhésion ;
- permettre néanmoins de couvrir les frais fixes de fonctionnement de l'association et permettre l'organisation d'au moins un événement par an ;
- autoriser l'adhésion collective ou individuelle.

Trois types d'adhésion sont possibles :

- Adhésion à titre individuel : 10 € (donne droit à une voix)
- Adhésion établissement/collectivité : 20 € (donne droit à deux voix)
- Adhésion membre bienfaiteur : 40 € ou plus (une à deux voix selon statut adhérent)

La campagne d'adhésions intervenant en octobre 2024, celles-ci couvraient automatiquement la fin de 2024 et tout 2025. Cependant, proposer une adhésion en fin d'année a pu s'avérer tardif pour certains établissements qui auguraient déjà la fin de leur exercice budgétaire. Ce qui pourrait expliquer que sur les 16 demandes d'adhésions collectivités qui sont parvenues à CAPlanno entre le 8 octobre et le 31 décembre 2024, seules trois donnèrent lieu à l'émission d'un bon de commande sur cette période. Ensuite, comme on s'en souvient, la suspension des dépenses début 2025 pour la plupart des établissements, est venue mettre un coup d'arrêt jusqu'en mars 2025 au processus d'adhésion en cours.

Par ailleurs, la maîtrise par le bureau de son outil de suivi des adhésions a nécessité une véritable montée en compétence, qui a pu occasionner retards et omissions dans le traitement des 36 demandes émises à la date du 9 mai 2025. Comme vu plus haut, afin de pallier ces difficultés, le logiciel de gestion intégré est finalement installé sur serveur en mars 2025.

Cette première campagne d'adhésion a constitué une véritable période de montée en charge et de test des capacités des outils mis en place par le bureau pour garantir la bonne gestion de l'association. Dans ce contexte de rodage, la campagne d'adhésion s'est focalisée sur les bibliothèques universitaires.

### Adhésions au 9 mai 2025

| Type d'adhésion | Nombre d'adhésions | Nombre de voix |
|-----------------|--------------------|----------------|
| Individuelle    | 3                  | 3              |
| Collectivité    | 8                  | 16             |
| <b>TOTAL</b>    | <b>11</b>          | <b>19</b>      |

Sur les onze adhésions effectives, trois l'ont été à titre individuel : il s'agit en l'occurrence des adhésions de membres du bureau, dont les établissements n'ont

pu mettre en paiement à temps leur adhésion. Les huit adhésions « collectivité » sont composées de six bibliothèques universitaires, une bibliothèque municipale et une entreprise.

### 3. BILAN FINANCIER

---

#### 3.1. APERÇU DES COMPTES 2024-2025 AU 12 MAI 2025

|                                        | Dépenses        | Recettes        |
|----------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Frais bancaires (04/10/24 au 12/05/25) | 23,60 €         |                 |
| Adhésions                              |                 | 230,00 €        |
| Don                                    |                 | 40,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>23,60 €</b>  | <b>270,00 €</b> |
| <b>SOLDE</b>                           | <b>246,40 €</b> |                 |

Au vendredi 12 mai 2025, le compte bancaire de l'association présente un crédit de 246,40 euros.

Cette année les dépenses ont consisté uniquement aux en de tenue du compte bancaire de l'association, ces derniers ayant augmenté de 10 centimes entre 2024 et 2025.

Les recettes sont issues des adhésions des membres de l'association. Le don enregistré est issu de l'adhésion individuelle prise par le président à l'ouverture du compte bancaire. Son adhésion étant désormais prise en charge par son établissement, son versement de 40,00 € a été convertie en don sur sa proposition.

Concernant les adhésions, deux établissements ont adhéré comme membres bienfaiteurs, les autres adhésions sont des adhésions collectivités et individuelles régulières.

**3.2. COMPTES PRÉVISIONNELS**

|                                                              | Dépenses prévisionnelles<br>2025 - 2026 | Recettes prévisionnelles<br>2025-2026 |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------|
| Report du solde 2024-2025                                    |                                         | 246,40 €                              |
| Frais bancaires                                              | 41,20 €                                 |                                       |
| Remboursement adhésions individuelles des membres du bureaux | 30,00 €                                 |                                       |
| Remboursement hébergement site web 2024-2025                 | 82,80 €                                 |                                       |
| Hébergement site web 2025-2026                               | 82,80 €                                 |                                       |
| Nouvelles adhésions 2025 en attente de règlement             |                                         | 420,00 €                              |
| Demandes d'adhésions 2025 en attente de bon de commande      |                                         | 320,00 €                              |
| Renouvellements adhésions 2026                               |                                         | 970,00 €                              |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>236,80 €</b>                         | <b>1 956,40 €</b>                     |
| <b>SOLDE PRÉVISIONNEL AU 12 MAI 2026</b>                     | <b>1 719,60 €</b>                       |                                       |

Les recettes futures proviendront des adhésions à venir (15 adhésions établissements en attente de règlement et 13 adhésions en attente de bons de commande au 12 mai 2025) ainsi que de leurs renouvellements à venir en 2026.

Les dépenses incompressibles pour l'année à venir (site et compte bancaire) seront couvertes par les provisions actuelles. Les dépenses prévues seront le remboursement des frais d'hébergement du site web et du dépôt du nom de domaine caplanno.fr pour les années 2024 et 2025. Ces frais, établis avant l'ouverture de compte bancaire et l'ouverture des adhésions, ont été avancés par le vice-président de l'association. Viendront également les frais de tenue du compte bancaire sur lequel nous prévoyons une augmentation similaire à celle connue entre 2024 et 2025.

La trésorerie actuelle et les adhésions en cours permettent raisonnablement d'envisager l'organisation d'une journée d'études en 2025 (défraiement d'intervenants).

#### 4. LISTES DES ANNEXES

---

1. Tarifs d'adhésion
2. Convention de domiciliation
3. Liste des adhérents
4. Récépissé de déclaration de l'association CAPlanno
5. Avis de situation au répertoire SIRENE
6. Annonce de création de l'association CAPlanno au JOAFE